

## Fusion des CT et CHSCT Affaiblissement des CAP :

Les situations et carrières des agents ne sauront plus vérifiées en CAP par les représentants des personnels.  
Il n'y aura plus d'égalité de traitement, plus de règles définies s'appliquant à tous, en toute transparence.

## Généralisation de la rémunération au mérite :

La mise en place de l'évaluation annuelle et individuelle pour « renforcer la reconnaissance de l'engagement et de la performance professionnels » de l'agent, c'est la mise en place de la rémunération « à la tête de l'agent » !

## Mise en place de la mobilité forcée :

La possibilité d'instaurer des durées minimales et maximales d'occupation des postes, c'est la mobilité forcée vers des types de poste ou des zones géographiques pour « résoudre » les problèmes d'attractivité de certaines fonctions ou zones géographiques !

## Généralisation du recours aux contractuels :

C'est l'institutionnalisation de la précarité !

A noter que le recrutement d'un contractuel pourra primer sur celui d'un fonctionnaire remplissant les titres de recrutement, notamment dans le cadre des postes à profil.

## Fin du statut « à vie »

Dans le cadre de transfert de missions au secteur privé, les fonctionnaires peuvent être détachés automatiquement en CDI au nouvel organisme d'accueil.

Dans les faits, ils ne seront plus en situation de fonctionnaires !

## Ce projet doit être retiré !

Ce projet de loi est une attaque sans précédent contre la fonction publique, contre les droits des fonctionnaires et garanties, contre les conditions de travail des fonctionnaires.

C'est la généralisation de l'individualisation, de l'arbitraire, et de la précarité.